

La Voie à Suivre

Terouma

716



Ohr Haïm Vé Moché • 32, rue du Plateau 75019 Paris - France
Tel.: +331 42 08 25 40 • Fax: +331 42 06 00 33 • hevratpinto@aol.com
Hevrat Pinto • 20 bis, rue des Mûriers 69100 Villeurbanne - France
Tel.: +334 78 03 89 14 • Fax: +334 78 68 68 45 • hevratpinto@aol.com

2 Adar 5772 - 25 Février 2012

Rabbi David Pinto Chlita

Toutes les bénédictions par le mérite de l'unité

« Ils me construiront un Sanctuaire et Je résiderai parmi eux » (Chemot 25, 8)

D. a demandé aux bnei Israël de Lui construire un petit Sanctuaire afin qu'Il puisse faire résider Sa présence parmi eux. Le verset dit « Je résiderai parmi eux » : n'aurait-il pas dû plutôt dire « Je résiderai en lui » ? Pourquoi cet emploi du pluriel ? Nos Sages y voient une allusion : D. a voulu nous faire comprendre qu'Il aspire à installer Sa présence au sein de chaque membre d'Israël qui est, en soi, un petit sanctuaire. La condition pour que la présence divine habite en chacun de nous est l'unité des bnei Israël : tant que les bnei Israël sont liés par un sentiment de réciprocité, D. peut installer Sa présence parmi eux. En revanche, Il se retire lorsque les controverses et les discordes viennent les séparer, puisqu'Il est entièrement « paix ». En effet, Hachem a terminé la bénédiction des Cohanim par la paix, et nous concluons également la amida et la lecture du Chema par ce thème. Les querelles, disputes et désaccords s'opposent donc à Son essence.

Ainsi, Hachem n'a donné la Torah aux bnei Israël que lorsque ceux-ci étaient unis, comme il est dit « Israël campa en face de la montagne » (Chemot 19, 2). Le verset dit « campa » et non « campèrent », pour nous enseigner qu'ils ont campé en face de la montagne, comme un seul homme et d'un seul cœur. Hachem a accordé la Torah à Ses enfants seulement après S'être assuré qu'ils étaient unis, pour la simple raison que la majorité des mitsvot concernent les relations à autrui. De ce fait, pour que la Torah puisse subsister chez les bnei Israël, ils devaient tout d'abord prouver que la paix et la fraternité caractérisaient leurs relations. C'est seulement ensuite qu'ils ont pu mériter de la recevoir.

Rabbi Yéhochoua Lévi a une fois rencontré le prophète Elie et lui a demandé de l'accompagner afin d'observer ses faits et gestes et d'en tirer des enseignements. Celui-ci a d'abord refusé mais a fini par accepter, après avoir fait promettre à Rabbi Yéhochoua de ne poser aucune question et de ne pas critiquer ses comportements. Ils ont donc pris le chemin et sont arrivés dans une ville où les habitants ne les ont pas accueillis convenablement. Puis au moment de quitter cet endroit, le prophète Elie a souhaité à tous les habitants de devenir des chefs de communauté réputés. Le Rav a été surpris par cette bénédiction, mais ayant promis de ne pas importuner le prophète par des questions, il s'est tu et n'a pas critiqué.

Ils se sont rendus par la suite dans une autre ville où ils ont cette fois été reçus très gentiment et chaleureusement. Mais Eliahou Hanavi les a couverts d'une bénédiction différente : il a souhaité qu'un seul d'entre eux mérite d'être nommé chef de communauté. En entendant cette bénédiction, le Rav n'a pas pu se taire : il a demandé au prophète pourquoi avait-il prodigué une belle bé-

édiction à ceux qui ne l'avaient pas reçu correctement alors qu'il avait réduit son souhait pour ceux qui lui avaient réservé un meilleur accueil. Mais le prophète lui a répondu : « Sache que je n'ai pas béni les habitants de la première ville : je les ai maudits en leur souhaitant de tous devenir des hommes respectables et des chefs de communauté. En effet, lorsque tous les gens d'une ville sont notoires, chacun d'entre eux se sent particulièrement important et la paix ne peut pas régner. Les résidents de la deuxième ville, en revanche, ont mérité ma bénédiction : si un seul d'entre eux devient chef de communauté, la paix et la fraternité les uniront, car c'est ce qui arrive lorsqu'une collectivité est soumise à une seule personne » (Ossé Pélé 62).

Mériter un cadeau du Ciel

Il est dit dans les Psaumes « Que Hachem donne la force ('oz) à son peuple ! Que Hachem bénisse Son peuple par la paix ! » (29, 11). La Torah étant également appelée « 'oz », ce verset voudrait dire qu'elle a le pouvoir d'apporter paix et bénédiction au peuple d'Israël. En s'investissant dans la Torah nommée « 'oz », les bnei Israël deviennent méritants et D. les bénira et fera régner la paix et l'unité parmi eux. Comment la Torah a-t-elle la capacité d'apporter la paix dans le monde ? C'est très simple : les mitsvot nous éduquent et nous habituent à ne pas penser uniquement à nous mais à nous intéresser également à ceux qui nous entourent. Ainsi en étudiant la Torah, en nous y plongeant et en nous efforçant d'accomplir les mitsvot, nous pourrions nous améliorer, nous défaire de nos mauvaises midot et acquérir des traits de caractère positifs qui nous raffineront et nous rendront plus altruistes. De nos jours, alors que nous n'avons plus ni Temple ni Sanctuaire, la maison où cohabitent les membres d'un couple est considérée comme un « petit Temple ». Ainsi, afin de mériter la présence divine parmi nous, il nous faut songer aux moyens d'augmenter l'amour et la paix dans notre foyer. Quand D. constate que les membres d'un couple s'aiment et se respectent, Il S'empresse d'installer Sa Chekhina parmi eux, et l'amour et la paix s'amplifient encore davantage. Par contre, Il Se retire d'une demeure pleine de disputes et où l'on n'accorde pas d'importance au respect mutuel. Or sans présence divine et sans aide du Ciel, la voie qui mène vers la séparation et le divorce est courte. C'est d'ailleurs ce qu'ont déclaré nos Sages (Sota 17a) : « Si l'homme (ich) et la femme (icha) sont méritants, la présence divine (youd-hé) s'installe parmi eux. Sinon, le feu (ech, soit 'ich' et 'icha' sans le youd ni le hé) les consume. »

Paris	Lyon	Marseille	
18:07	18:01	18:02	Allumage
19:15	19:07	19:05	Fin



Sujet d'actualité

La mise à l'épreuve

L'histoire suivante s'est passée à 'Holon, et tous ceux qui en ont entendu parler ont été ébranlés devant la constatation qu'il y a un D. en Israël, qu'il y a un juge, il y a un jugement, et l'homme ne peut pas faire tout ce qui lui passe par la tête.

C'est arrivé chez quelqu'un qui avait fait venir un menuisier pour exécuter un travail chez lui. C'était un artisan de qualité, qui faisait un travail particulièrement soigné. Le maître de maison lui avait donné la clef de chez lui et lui avait permis d'entrer pour faire son travail même s'il n'y avait personne à la maison.

Un jour, alors que le menuisier était déjà rentré chez lui, le maître de maison arriva chez lui avec une grave accusation : sur la table du couloir était posé un bijou précieux de sa femme, et il avait des témoins qu'il s'y trouvait encore le matin même. Comme personne d'autre que vous n'est entré dans l'appartement, dit-il, nous vous soupçonnons d'être le voleur, et nous vous demandons de nous rendre ce bijou.

Malgré les dénégations énergiques du menuisier, le maître de maison continua à l'accuser, et quand il refusa de payer, il l'assigna en justice.

Or bien que nous ayons su depuis longtemps que les tribunaux civils sont très loin de juger en toute équité et droiture, beaucoup de gens se sont étonnés d'entendre la stupidité de leur décision : sur la foi des témoins qui avaient vu ce matin-là le bijou posé dans le couloir, le menuisier fut condamné à payer au maître de maison la totalité du prix du bijou, soit 70.000 chekalim. Le tort qui lui était ainsi causé était double. D'abord, il n'est pas facile de trouver une telle somme, surtout pour un artisan qui travaille dur pour gagner sa vie. Et ensuite, quand ce jugement serait connu, cela éloignerait de lui les clients, et personne ne voudrait plus travailler avec ce menuisier, désormais connu comme un voleur de bas étage, qui avait eu l'audace de voler un bijou précieux.

La deuxième partie de cette histoire a été que le menuisier a été très affecté par tout cela, au point qu'il en est mort. Mais l'histoire n'est pas encore terminée. Elle a à peine commencé.

Quelques jours après le décès du menuisier, la femme du maître de maison ouvre son coffret, et y trouve son bijou précieux !

Apparemment, elle avait oublié l'avoir mis là elle-même, c'est pourquoi elle et son mari étaient certains que le menuisier l'avait volé. Maintenant, il s'avérait a posteriori que toutes les accusations portées contre lui étaient dénuées de tout fondement.

Le femme était bouleversée de ce qui s'était passé, et prit conseil d'un Rav sur ce qu'on pouvait faire maintenant pour réparer dans le cadre de la Torah. Le Rav lui conseilla de rassembler un mynian et d'aller sur la tombe du menuisier pour lui demander pardon de tout ce qu'ils lui avaient fait. La femme accepta ce conseil, mais son mari s'y opposa, car il estimait que lorsque sa demande de pardon sur la tombe serait connue, cela risquait d'être interprété négativement, c'est pourquoi il s'y refusa.

C'est maintenant qu'on arrive à la dernière phase de l'histoire. Au bout de quelques jours à peine, la famille de celui qui avait commandé le travail étaient eux aussi en « chiva » pour porter le deuil du maître de maison, qui était mort subitement.

Outre la conclusion inévitable qu'il y a un juge et qu'il y a un jugement, il y a une autre leçon à tirer de cette histoire. Le Chla

écrit que parfois, un décret de mort frappe quelqu'un, mais les défenseurs qui ont été créés dans le ciel par ses mérites et ses bonnes actions intercèdent pour qu'on lui donne une chance supplémentaire. Et effectivement, les défenseurs avaient agi, et du Ciel il avait été décidé de donner à cet homme une chance supplémentaire. S'il l'utilisait au mieux, on aurait pitié de lui et le décret serait annulé.

S'il s'était soumis et était allé sur la tombe du menuisier, il est possible que du Ciel on aurait eu pitié de lui. Comme il ne l'a pas fait, le décret le plus sévère avait été pris.

En général, dit le Chla, on envoie dans ce genre de cas une épreuve sous la forme d'un pauvre qui vient demander de la tzedaka de façon très impolie, faisant sortir la personne de ses gonds. Et bien qu'il ait déjà reçu de la tzedaka, il revient une deuxième et une troisième fois, et ne se contente pas de ce qu'on lui donne. Alors, dit le Chla, l'homme est mis à l'épreuve : va-t-il exploser et se fâcher contre le pauvre, ou malgré le dégoût naturel qu'il lui inspire, va-t-il avoir pitié de lui et vaincre son mauvais penchant ?

C'est pourquoi quand on rencontre un pauvre de cette espèce, dont la conduite risque vraiment d'exaspérer quelqu'un de normal, il faut comprendre qu'il est très possible qu'on l'ait envoyé du Ciel pour mettre la personne à l'épreuve, pour voir si elle va contenir ses tendances naturelles et le traiter avec indulgence, auquel cas le décret qui a peut-être été pris contre elle serait annulé.

Il est important de se rappeler cela aussi en ce qui concerne les appels qui sont constamment faits dans les synagogues, quand des ramasseurs de fonds dévoués et merveilleux passent d'une synagogue à l'autre pour essayer d'attendrir le public par leurs paroles d'éveil, afin de ramasser un capital de tzedaka pour des orphelins.

Parfois, il nous monte à l'esprit une pensée du genre « Combien peut-on déjà venir demander ? Combien ? Est-ce qu'il peut venir à l'esprit de quelqu'un que les portemonnaies de bnei Torah représentent une source d'argent illimitée ? »

Il y a des cas où à cause de ces idées-là, on décide de ne plus donner. On proteste en soi-même contre ceux qui ramassent de la tzedaka, et on arrive à la conclusion que cela suffit, on n'en peut plus, cette fois-ci je ne donne rien. Il faut savoir que par cette décision, on scelle peut-être son propre décret.

(« Barkhi Nafchi »)

Garde ta langue

Les « ba'alei lachon hara »

Si quelqu'un s'est malheureusement habitué à cette faute de façon régulière, comme ceux qui ont constamment l'habitude de s'asseoir pour raconter ce qui est arrivé à Untel, ce qu'on fait ses ancêtres, ce qu'on a entendu sur lui, et que tout cela soit péjoratif, il fait partie de ce que les Sages appellent « ba'alei lachon hara », et sa faute est beaucoup plus grande. En effet, ces gens transgressent délibérément la Torah de Hachem, qui devient pour eux négligeable. Et c'est d'eux qu'il est dit (Téhilim 12, 4) : « Puisse Hachem retrancher toutes les langues mielleuses, les lèvres qui s'expriment avec arrogance. »

(‘Hafets ‘Haïm)

Sur la voie de nos Pères

Le statut des encaisseurs d'œuvres de bienfaisance

« De la part de quiconque y sera porté par son cœur, vous prendrez Mon offrande » (25, 2)

La phrase « vous prendrez Mon offrande » fait référence aux encaisseurs d'œuvres de bienfaisance, au sujet desquels il est dit « ceux qui auront dirigé la multitude dans le droit chemin comme les étoiles, (resplendiront) à tout jamais » (Daniel 12, 3), et qui sont si importants aux yeux du Créateur. Le Gaon et tsaddik Rabbi Raphaël Baroukh Toledano a un jour été invité à passer un Chabbat à Casablanca à l'occasion d'une fête de famille. C'était alors le plein hiver, et dans son discours il a décrit la souffrance des pauvres et de leurs familles en ces jours de grand froid. Puis il a fait part de leur besoin de couvertures chaudes, de leur impossibilité d'en obtenir, et a donc proposé d'organiser une collecte parmi les présents.

Le public, qui à la presque unanimité pensait qu'il s'agissait de petites sommes, a accepté. Quelle ne fut pas alors sa surprise quand le Rav a annoncé vouloir être le premier donateur et a déclaré offrir l'immense somme de cinquante mille francs ! Tous les convives ont bien sûr été gênés d'apporter une contribution moins importante et le Rav a réussi, à cette occasion, à mobiliser des fonds considérables pour les indigents du Maroc. Le jour même, dès la fin du Chabbat, il a demandé aux donateurs de payer la somme promise.

Le « Saraf de Stra'alisk » a une fois passé un Chabbat chez son beau-frère, le Admour de Kossov (auteur de « Ahavat Chalom »). Dès la fin du Chabbat, nombre de personnes sont venues prendre congé du Rabbi et de son beau-frère, qui logeait chez lui.

Parmi les hôtes se trouvait un homme très aisé venu faire part discrètement au Rabbi de Kossov de son retournement de situation : il avait perdu toute sa fortune, ses dettes s'accumulaient et il ne savait plus comment s'en sortir. Le Rabbi lui a répondu : « Je vais essayer de vous porter secours mais allez tout d'abord consulter mon beau-frère le Saraf et lui faire part de votre détresse. Puis vous me rapporterez sa réponse. »

L'homme anciennement fortuné a suivi le conseil du Rav et est revenu une heure plus tard, le Saraf lui ayant promis d'aller au mikvé pour lui et de prier à son intention au moment de l'immersion... en espérant que cela l'aiderait. « Dites-lui de ma part que vous ne pourrez pas rembourser vos dettes par son immersion » a été la réponse du Rabbi. Le Saraf a alors assuré que la mitsva des tefilin qu'il mettrait le lendemain matin serait consacrée à cet homme démuné et qu'il serait sauvé par ce mérite ! Mais cette fois encore, le Rabbi a répliqué : « Dites-lui en mon nom que les créanciers n'accepteront pas d'être remboursés de la sorte. » Face à ces réponses, le Saraf s'est rendu directement chez son beau-frère pour s'enquérir de la réelle volonté de ce dernier. Le Rabbi de Kossov a expliqué : « J'aimerais que nous allions ensemble chez des donateurs réputés afin de rassembler des fonds pour lui permettre de rembourser ses dettes et de se rétablir ! » C'est ce qu'ils firent, et l'homme en question a pu retrouver son statut et sa position sociale.

Surmonter la timidité

Les souffrances physiques et morales étaient le lot quotidien du Rav de Poniewitz (Rabbi Yossef Chelomo Cahneman) lorsqu'il errait jour et nuit pour récolter des fonds pour ses institutions. En journée, il rencontrait des proches et des donateurs, et il profitait des nuits pour voyager d'une ville à l'autre.

Parfois, lorsqu'il était épuisé par les vagabondages et les tribulations il s'écriait en soupirant : « Ah ! Où trouvera-t-on un 'fou' qui pourrait me remplacer.. ? »

Il affirmait : « La yéchiva de Poniewitz n'envoie pas des émissaires. Elle a un seul et unique 'envoyé' (lui-même) ! Savez-vous pourquoi ? Parce qu'on devrait lui payer un pourcentage très élevé et il ne resterait quasiment rien des sommes récoltées. A mon avis, tout ce qu'on pourrait lui donner ne suffira pas : cela ne compensera jamais les affronts et ne pourra aucunement dédommager les humiliations subies pendant la mission... »

Au cours d'une discussion avec les disciples de la yéchiva, le Rav leur a confié en ces termes : « Chers élèves, savez-vous ce qui me donne la force de me déplacer à travers le monde et de surmonter ma timidité naturelle pour sonner à la porte d'un supposé donateur et mendier ?

La réponse est : vos visages illuminés dans la salle de la yéchiva lorsque vous vous enflamez devant une souguia, lorsque vous vous fatiguez pour acquérir la Torah. C'est cela qui me procure l'énergie et la force nécessaire pour accomplir l'impossible. »

A la lumière de la Paracha

Le respect dû à la Torah

« Tu passeras ces barres dans les anneaux, le long des côtés de l'arche, pour qu'elles servent à la porter » (Chemot 25, 14)

Nos Sages enseignent (Horayot 13a) que face à un mamzer érudit en Torah et un Cohen Gadol ignorant, on honorerait le mamzer par respect pour la Torah qu'il possède. Il est pourtant étrange de devoir accorder plus d'importance à un mamzer qu'à un Cohen Gadol, qui expiait les fautes de tout Israël le jour de Kippour !

Ceci nous enseigne combien nous devons honorer un sage en Torah. On raconte par exemple que Chemaya et Avtalion attendaient eux aussi que le Cohen Gadol sorte du saint des saints afin de lui porter de l'estime. Puis lorsque celui-ci est sorti vivant, tout le monde s'est réjoui mais a tout de suite préféré suivre Chemaya et Avtalion vers leurs maisons, car le Cohen Gadol était un ignorant (Yoma 71b). En effet, nos Sages expliquent que le but d'un tsaddik est de devenir érudit et d'être aussi saint que le saint des saints à chaque instant de sa vie, et pas seulement une fois dans l'année, à Yom Kippour.

Or le Cohen Gadol ignorant s'élevait de manière ponctuelle le jour de Kippour, mais il ne méritait pas d'acquiescer intérieurement la Torah durant toute l'année.

C'est pourquoi on honore davantage un mamzer érudit qu'un Cohen Gadol démuné de Torah. En effet, ce dernier n'a fait que saisir ces barres sans réellement détenir la Torah, comparée à l'arche du fait des tables de la loi qui s'y trouvaient.

Le mamzer instruit, quant à lui, ne s'est pas contenté de s'emparer de ces barres, c'est-à-dire de la couche extérieure de la Torah mais a creusé plus profondément vers l'essence de celle-ci qui est comparée à l'arche sainte. Il a lutté pour elle et s'est efforcé de saisir la profondeur de sa sagesse. Il nous faut donc le respecter malgré son origine, du fait de la Torah qu'il a acquise.

« Puis tu feras des tapis en poil de chèvre, servant de pavillon au Sanctuaire » (26, 7)

L'immense richesse qui emplissait le Sanctuaire (les solives recouvertes d'or, les traverses enrobées d'or, les anneaux d'or, les tapis d'azur, de pourpre et d'écarlate) était ensuite recouverte par de simples tapis en poil de chèvre et jointe par d'ordinaires agrafes de cuivre.

Tout cela dans quel but ?

L'ouvrage « Kinyanei Kedem » rapporte l'enseignement que nos maîtres en ont déduit : cela nous sert d'exemple et nous apprend à gérer la richesse dont D. nous fait don. A l'extérieur, nous devons nous comporter avec simplicité et discrétion afin de ne pas éveiller la jalousie chez nos voisins et connaissances : veiller à ne pas se vanter de sa richesse...

Il nous faut constamment garder en mémoire le Sanctuaire de D., qui était intérieurement composé de matériaux précieux et de valeur mais qui, extérieurement, était recouvert de tapis en poil de chèvre et joint par de simples agrafes de cuivre...

« Ils Me construiront un Sanctuaire, et Je résiderai parmi eux » (25, 8)

La première fois, D. nous a enjoint de construire un Sanctuaire, et plus tard, dans la parachat Ki Tissa, Il a donné l'ordre de respecter le Chabbat : « Toutefois, observez Mes Chabbats ». Pourtant dans la parachat Vayakhel, lorsque Moché revient sur ces paroles devant les bnei Israël, il commence par leur transmettre la mitsva d'observer le Chabbat puis traite ensuite du commandement de construire le Sanctuaire ! Voici l'explication du Keli Yakar sur les raisons de cette inversion : le jour de Chabbat permet « d'honorer D. » car il a été donné pour célébrer le repos de Hachem comme un jour de sérénité et de sainteté et dans le but de témoigner de la Création du monde. Le Sanctuaire, en revanche, met en valeur « l'honneur d'Israël » : il vient prouver qu'il s'agit d'un « peuple unique sur la terre », car Hachem a quitté les sphères supérieures pour faire résider Sa Chekhina sur lui.

D. a donc fait précéder la construction du Sanctuaire au Chabbat pour montrer que la gloire d'Israël passe avant la Sienna. Mais Moché a fait devancer le Chabbat à la construction du Sanctuaire car de notre côté, le respect de D. doit être plus cher à nos yeux que la réputation du peuple d'Israël.

« Tu l'entoureras d'une couronne d'or » (25, 11)

Rabbi Isser Zalman Meltzer a joliment expliqué les paroles de nos Sages « S'il est méritant, la Torah sera une couronne (zer) pour lui. S'il ne l'est pas, elle deviendra étrangère (zara) à lui » (Yoma 62a) : si un membre d'Israël qui étudie la Torah est également empreint de la crainte de Hachem, plein de bons traits de caractère et aimé des autres, la Torah sera une couronne et un ornement pour lui. Elle le glorifiera et tous diront que c'est elle qui a raffiné sa façon d'être et sa personnalité. Mais si ce même homme instruit en Torah ne craint pas D., ne se démarque pas par ses qualités et n'est pas particulièrement apprécié par son entourage, la Torah lui deviendra étrangère, contre son gré, et il finira par l'oublier. En effet, à cause de sa connaissance de la Torah, l'honneur de la Torah se trouve profané, puisque les gens diront : « Regardez les mauvais comportements d'Untel, qui a pourtant beaucoup étudié ! » et attribueront la faute à cette dernière. Ainsi, pour préserver la gloire et l'importance de la Torah, elle lui deviendra forcément étrangère et il l'oubliera.

« Tu la revêtiras d'or pur » (25, 11)

Le « Sifteï Cohen » affirme que le comportement à adopter à table est caché dans le terme « zahav », dont les lettres sont les initiales des mots « Zimra (chant) », « Hallel (louange) » et « Baroukh (bénédictio) ».

Ceci nous enseigne qu'à table, il faut ponctuer le repas de paroles de Torah, réciter des chants et des louanges et ne pas oublier de prononcer la bénédiction correspondant à chaque aliment que nous consommons.

« Tu feras ensuite une table de bois de chittim » (25, 23)

Rabbi Yissa a commencé son explication en disant : « Cette table se trouvait dans le Sanctuaire, et une bénédiction suprême reposait sur elle. »

Elle ne devait jamais manquer de nourriture, car la bénédiction ne s'installe pas dans un endroit vide. Il fallait donc au contraire que du pain y soit posé en permanence. C'est également de cette table qu'émanaient les bénédictions et les aliments de toutes les autres tables du monde qui étaient bénies à travers elle. De même, au moment où nous récitons la bénédiction, notre table ne devra pas être vide, car les bénédictions suprêmes ne s'installent pas dans des lieux vides, comme il est dit [à propos de la bénédiction d'Elisha à la femme du prophète] : « Dis moi ce que tu as à la maison. »

[Terouma 153]

Les Hommes de Foi Histoires des justes de la famille Pinto

Tu es encore jeune

A quoi ressemblait une journée de Rabbi 'Haïm Pinto ?

Rabbi David 'Hanania Pinto a rapporté les propos de Rabbi Yéchoua, l'assistant de Rabbi 'Haïm : « J'allais chez lui tôt le matin et je le trouvais déjà en train de prier à la synagogue, juste au-dessus de sa maison.

Puis il descendait demander à son épouse ce dont elle avait besoin, lui donnait la somme nécessaire pour les achats et partait immédiatement ramasser de l'argent pour les pauvres de la ville. Il se rendait ensuite chez les malades, dans des familles ruinées, vers des gens nécessiteux et leur procurait, à lui seul, ce dont ils avaient besoin. Dans chaque endroit on lui proposait une collation : il goûtait un petit peu mais me demandait de manger à chaque fois. Je l'ai alors questionné : 'Rabbi, combien de nourriture est-ce que je peux ingurgiter ?' et il m'a répondu : 'Tu es encore jeune, tu peux manger. De plus, s'ils proposent, il est interdit de les mettre mal à l'aise et il faut goûter.'

Ainsi, tant dans sa jeunesse qu'à un âge plus avancé, il parcourait la ville d'un bout à l'autre, du matin au soir, pour la tse-daka. Vous comprendrez désormais combien de force il fallait à chaque assistant et encaisseur d'œuvres de bienfaisance pour l'accompagner tous les jours dans cette sainte mission. Puis la nuit, il récitait les tikounim et étudiait la Torah. 'Qui s'élèvera sur la montagne du Seigneur ? Qui se tiendra dans Sa sainte résidence ? Celui dont les mains sont sans tache, le cœur pur.' »